

AVIS PUBLIC**ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS EST DONNÉ que lors de sa séance du 19 septembre 2017, le conseil de la Ville de Brossard a adopté en vertu de son règlement REG-367 *relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble*, la résolution suivante :

**RÉSOLUTION NUMÉRO 170919-465 CONCERNANT LE PPCMOI-2017-002 RELATIF
À L'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE SITUÉ AU 9330, BOULEVARD LEDUC**

Prenez en outre avis que cette résolution est non visée par l'analyse de conformité à l'égard du schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil et qu'elle entre en vigueur conformément à la loi.

La résolution numéro 170919-465 concernant le PPCMOI-2017-002 peut être consultée au Service du greffe à l'hôtel de ville situé au 2001, boulevard de Rome, Brossard, du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 15 à 12 h 30.

Brossard, ce 29^e jour de septembre 2017.

Joanne Skelling, avocate, OMA
Greffière

For explanations in English regarding this public notice, please contact Services Brossard 450 923-6311.